

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le Jeudi 09 novembre 2017, à 20 heures 30, sous la présidence de Madame BENETEAU Annie, Maire de la commune de Breuil-Magné.

Convocation du 02 novembre 2017.

Étaient présents : Mesdames BENETEAU Annie, FRANCOIS Patricia, SINTES Brigitte, DESTRUDEL Myriam, ETCHEVERRY Geneviève, JEANNIERE Jessica, NOBILI Josette et MARTIN Brigitte. Messieurs PERRINAUD Michel, COURPRON Jean-Claude, PINCÉ Jean-Marie, CHATREFOUX Philippe, BARRAUD Joanick et BLANCHARD Jacques.

Pouvoirs : Madame RODHES Monique donne pouvoir à Madame NOBILI Josette.

Étaient absents: Madame CORBIERE Claire. Messieurs BRIAND Patrick, GAY Cyril et MONSEINS Laurent.

Secrétaire de séance : Madame NOBILI Josette.

Ouverture de la séance à 20 heures 40.

Procès-verbal de la réunion du 12 octobre 2017. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS :

2017 - 65 : Création d'un poste d'adjoint technique territorial 2° classe :

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'un agent détaché aux services scolaires et à l'entretien des locaux municipaux, est contractuel depuis plusieurs années. Nous pouvons recruter cet agent qui occupe le poste d'adjoint technique territorial 2° classe. Pour ce faire, il convient de créer un poste d'adjoint technique territorial 2° classe à temps non complet à compter du 1^{er} janvier 2018 pour permettre le recrutement de cet agent qui remplit les conditions pour accéder à ce poste et notamment la tenue de l'Agence Postale Communale. Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter la création d'un poste tel qu'il est proposé ci-dessus et à la date indiquée. Cette création d'emploi sera notifiée au centre de gestion,
- d'autoriser Madame le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune, toutes les pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, donnent leur accord.

2017 – 66 : Tarifs de location de la Maison des Associations, Jardin du presbytère au 1^{er} janvier 2018 :

Madame le Maire expose au conseil municipal, sur proposition de la commission « Associations, Sports, Culture » réunie le 25 octobre 2017, de pratiquer des tarifs de location pour la Maison des Associations et le jardin du presbytère. Après délibération, le Conseil Municipal, l'unanimité, décide de fixer les tarifs suivants :

- pour la Maison des Associations ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2018 :

- 40 € pour la commune
- 75 € hors commune
- 10 € de chauffage
- 200 € de caution
- 50 € de caution pour le ménage

- pour le jardin du presbytère ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2018 :

- 40 € pour un vin d'honneur (avec électricité)

2017 – 67 : Tarifs de location de la Salle de l'Amblée au 1^{er} janvier 2018 :

Madame le Maire expose au conseil municipal, sur proposition de la commission « Associations, Sports, Culture » réunie le 25 octobre 2017, de pratiquer des tarifs de location de la Salle de l'Amblée pour les particuliers. Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer comme suit, les tarifs de la Salle de l'Amblée, à compter du 1^{er} janvier 2018 :

– ***pour les habitants de la commune :***

Été (du 01 mai au 30 septembre) : 130,00 € 1 journée (en semaine). 170,00 € le week-end
Hiver (du 01 octobre au 30 avril) : 170,00 € 1 journée (en semaine). 210,00 € le week-end

– ***pour les personnes hors commune :***

Été (du 01 mai au 31 octobre) : 170,00 € 1 journée (en semaine). 210,00 € le week-end
Hiver (du 01 novembre au 30 avril) : 210,00 € 1 journée (en semaine). 250,00 € le week-end.

– 400,00 € de caution

– 100,00 € de caution pour le ménage.

2017 – 68 : Tarifs de location de la salle théâtrale et culturelle au 1^{er} janvier 2018 :

Madame le Maire propose au conseil municipal de revoir les tarifs de la salle théâtrale et culturelle. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer au 1^{er} janvier 2018 la grille tarifaire mise au point par la Commission Culturelle réunie le 25 octobre 2017 (tableau ci-joint).

TARIFS LOCATION SALLE CULTURELLE AU 01/01/2018

PETITES SALLES

	Commune	Hors Commune
Réunion, congrès, assemblée (prise et remise des clés dans la journée)	55 €	95,00 €
Week-end	110 €	190 €

PETITES SALLES + GRANDE SALLE

	Commune	Hors Commune
Réunion, congrès, assemblée (prise et remise des clés dans la journée)	145€	210 €
Week-end	290 €	420 €
Journée supplémentaire	105,00 €	105,00 €

TARIFS SPECIAUX

	Petite salle	Grande salle
Forfait journalier chauffage (du 1er octobre au 30 avril)	40 €	60 €
Forfait régie (avec votre technicien)		40 €
Forfait régie (avec le technicien de la commune) – Pour les Associations		50 €
Forfait régie (avec le technicien de la commune)		200 €

CAUTIONS

	Petite salle	Grande salle
Commune et hors commune	400,00 €	1 000,00 €
Associations de Breuil- Magné	400,00 €	400,00 €
Forfait ménage	100,00 €	100,00 €

La commission a beaucoup discuté sur la gratuité de la salle théâtrale pour les associations. Il est difficile d'établir des tarifs équitables. Il a donc été décidé de maintenir cette gratuité. Par contre, il sera demandé aux associations la participation de 50 € pour la présence du régisseur de la commune (si celui-ci est indispensable). Après le débat sur le prêt de la salle théâtrale, un autre a porté sur la volonté ou le refus de développer une politique culturelle et d'accueillir des manifestations qui risquent d'engendrer des frais pour la commune et non des bénéficiaires. Le problème se pose également pour les associations extérieures invitées par celles de Breuil-Magné.

DIVERS :

Madame le Maire informe :

- du courrier de Monsieur FRELAND portant sur la protection des abeilles. Il demande si nous pouvons inciter la population à poser des pièges contre les frelons asiatiques. Le Conseil Municipal propose d'intégrer la fabrication de ces pièges dans le cadre des temps périscolaires et d'inclure un article dans le prochain Beurlin pour expliquer le mode de fabrication et la nécessité de poser ces pièges.
- que la tondeuse autoportée « Amazone » est en panne. Des réparations sont donc nécessaires.
- qu'une réunion sur le stationnement dans la « Rue des Forgerons » s'est déroulée avec les riverains. Un stationnement en quinconce est envisagé. Le syndicat de la voirie interviendra pour la faisabilité de ce projet.
- qu'une partie du parking des Caneteries est fermé actuellement car la délimitation des places n'est pas satisfaisante.
- que Monsieur MAGNE Alain est venu signer son bail. Il est maintenant seul locataire du logement.
- que le lotissement « Les Frênes » est en attente suite à un diagnostic archéologique en cours.
- qu'après lecture du courrier du Premier Ministre où les thèmes abordés sont les emplois aidés, la politique du logement, les ressources des Communes (notamment les dotations) et la fiscalité, le gouvernement nous demande de faire des efforts financiers.
- que des modifications de fréquence auront lieu pour la TNT à compter du 23 janvier 2018.
- qu'une réflexion sur les nouveaux horaires pour les agents techniques aux ateliers municipaux est en cours.
- que des volontaires sont demandés pour l'organisation de l'apéritif du 11 novembre. Mesdames NOBILI et ETCHEVERRY se proposent.
- qu'une réunion de travail sur le budget 2018 aura lieu le lundi 27 novembre 2017 à 18 heures 30.

TOUR DE TABLE :

Monsieur PINCÉ informe que les éboueurs passent sur la commune pour la vente des calendriers.

Monsieur BLANCHARD évoque les radars pédagogiques. Les batteries ne sont plus utilisables et il n'a pas été conclu de contrat de maintenance. L'achat des batteries coûte très cher.

Monsieur BARRAUD informe que l'entreprise LONGUÉPÉE a terminé les travaux de voirie à Maison Neuve et Liron.

Madame ETCHEVERRY signale que des boîtes de chocolats seront distribuées aux personnes âgées qui ne viennent pas au repas.

Madame SINTES informe que des devis ont été demandés pour les plants autour du city park ainsi que pour les arbres de naissances. Il y aura 10 arbres de naissances cette année. Certains arbres déjà plantés, mais morts, seront remplacés.

Monsieur PERRINAUD évoque la situation financière au 30 octobre 2017. Certains postes sont en dépassement :

- l'eau et assainissement (suite à la fuite d'eau à la salle théâtrale)
- la location de matériels (le tractopelle de la CARO est davantage utilisé)
- le remplacement des heures des agents en arrêt de travail.

Il faut que l'on augmente l'imposition doucement mais d'une façon constante pour compenser la perte des dotations. Nous avons eu des dépenses très importantes de fonctionnement pour remettre en état et aux normes les bâtiments communaux.

Séance levée à 22 heures 30.

RAPPEL DES DELIBERATIONS :

2017 - 65 : Création d'un poste d'adjoint technique territorial 2° classe

2017 - 66 : Tarifs de location de la Maison des Associations, Jardin du presbytère au 1^{er} janvier 2018

2017 - 67 : Tarifs de location de la Salle de l'Amblée au 1^{er} janvier 2018

2017 - 68 : Tarifs de location de la salle théâtrale et culturelle au 1^{er} janvier 2018